



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-huitième session

TRAVAUX DU COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

1. La Commission est invitée à adopter les normes soumises pour adoption finale par le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV) à sa 23^e session, tel qu'indiqué dans la **partie 1** du présent document.
2. Les observations reçues concernant les normes soumises par le CCFFV, à sa 23^e session, pour adoption, figurent dans le document CX/CAC 25/48/3 Add.1.
3. L'examen critique de ces normes a été réalisé par le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, à sa 88^e session¹.

Partie 1 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption finale

Normes et textes apparentés	Référence	Numéro de travail	Étape
Norme sur les dattes fraîches	REP25/FFV , paragraphe 24 et annexe II.	N01-2016	8
Norme sur les feuilles de curry fraîches ²	REP25/FFV , paragraphe 34 et annexe III.	N06-2022	5/8

¹ REP25/EXEC1, paragraphes 14 à 17.

² Le Comité exécutif, à sa 88^e session, notant que les conditions préalables à l'approbation des dispositions relatives à l'étiquetage des denrées alimentaires n'avaient pas été remplies, a décidé de suspendre la formulation de recommandations à l'intention de la Commission concernant l'adoption de la norme sur les feuilles de curry fraîches en attendant que les conditions préalables à l'approbation soient remplies par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) en ce qui concernait les dispositions relatives à l'étiquetage des denrées alimentaires (REP25/EXEC1, paragraphe 15).